

gons dans l'esprit des honorables députés, particulièrement de ceux de l'opposition. Autant que je sache généralement, la St. John Rolling Mills Company est une entreprise qui a bonne réputation et je regretterais qu'elle soit mise en doute sans quelque bonne raison. Le ministre dit qu'il a passé un marché sérieux et précis avec cette compagnie et il me semble qu'elle doit avoir quelque bon motif pour ne pas se conformer aux termes du contrat. Il dit que le contrat a été fait ouvertement et loyalement. Dans ce cas, je fais appel à mon honorable ami le ministre des Douanes pour qu'il dise au comité s'il connaît quelque motif qui explique pourquoi cette compagnie a manqué aux conditions de ce contrat. Je n'ai pas de mandat pour la St. John Rolling Mills Company, mais je dis que lorsqu'on met en doute les méthodes d'affaires de cette compagnie ou d'une autre, en Chambre, et qu'elle a une défense à présenter, on devrait la faire connaître à la Chambre.

Quelques VOIX: Adopté.

M. LAPOINTE: Il y a peut-être une circonstance qui oblige encore davantage mes honorables amis, le ministre de la Marine et le ministre des Douanes à donner à ce comité les renseignements les plus complets possibles au sujet de ces soumissions et du contrat qu'on a signé par la suite. Il y a eu une élection dans la ville de Saint-Jean en septembre 1920 et c'est certainement une coïncidence — du moins quelques personnes peuvent penser que c'est une coïncidence — que le contrat ait été fait d'une façon si particulière puisque une partie seulement du montant de la souscription a été acceptée par le département et que subséquemment la compagnie a manqué de faire face aux cinq paiements du soldé quand ils sont arrivés à échéance. Dans ces circonstances, mes honorables amis devraient donner tous les renseignements possibles et exposer loyalement l'affaire devant le comité et le pays.

Quelques VOIX: Adopté.

M. RINFRET: J'ai quelques remarques à présenter sur ce crédit, mais je ne pense pas qu'il soit juste de mêler les deux questions comme nous l'avons déjà fait quelque peu ce soir. Il y a d'abord ce contrat pour la vente du *Niobé* et des sous-marins et secondement le crédit pour le service naval. Ces deux questions ont été mélangées de telle façon qu'il en est résulté une confusion. Nous devrions d'abord éclaircir la vente du *Niobé*, mais je demande que cet

[M. Copp.]

item ne soit pas adopté avant d'avoir eu l'occasion d'exprimer nos vues à son sujet.

L'hon. M. BALLANTYNE: Mon honorable ami a parfaitement raison, le crédit demandé au comité est de \$2,500,000 pour le service naval. Bien que la vente du *Niobé* se rapporte aux affaires navales elle n'a absolument rien à faire avec ce crédit. Je demande au comité de donner son approbation au crédit de \$2,500,000, qui ne concerne absolument pas le *Niobé*. Je déposerai demain sur le bureau toute la correspondance que nous avons eue avec cette compagnie et aussi une copie du contrat. Je déclare aux honorables députés que la vente du *Niobé* n'a absolument rien à voir avec ce crédit de \$2,500,000.

M. RINFRET: Le ministre ne m'a pas très bien compris. Il demande \$2,500,000 pour des navires qui ont été acceptés en remplacement du *Niobé* et nous sommes parfaitement en droit de discuter d'abord le *Niobé*.

L'hon. M. BALLANTYNE: Si mon honorable ami veut me permettre, je ne demande pas \$2,500,000 pour acheter des navires. Je demande ce montant pour maintenir le service naval au Canada, pour entretenir nos bassins à Halifax et Esquimaux, pour l'entretien du collège naval et pour le maintien de nos navires. Il est parfaitement régulier de poser des questions sur l'effectif naval quand le crédit est soumis à la Chambre, mais le *Niobé* n'a rien à voir dans ce crédit.

M. RINFRET: Il est parfaitement régulier de parler de la transaction du *Niobé* parce que ce crédit couvre toutes les dépenses du département. Le président a demandé si le crédit était adopté et j'ai simplement voulu faire remarquer que je ne voulais pas parler du service naval en ce moment parce que je pensais que nous devions d'abord éclaircir cette vente du *Niobé*.

M. CURRIE: Monsieur le président, je prétends que rien de ce qui se rapporte à la vente du *Niobé* n'est compris dans ce crédit et je vous demanderai de décider si la discussion au sujet du *Niobé* est régulière.

M. BUREAU: Au sujet de l'objection qui a été faite, je crois savoir que l'on demande à la Chambre un crédit de \$2,500,000 pour l'entretien de la marine canadienne, de sorte qu'en discutant cet item, nous avons le droit de poser n'importe quelle question ayant rapport au service naval. Or, le *Niobé* est l'un des navires qui